

**COMMISSION URBANISME du 11/05/2023****Date de rédaction : 22/05/2023****Élu référent : Pierre MARTY****Membres Présents :** Pierre MARTY, Marion BENOI, Luc DELRIEU, Marie-Noëlle JEROME, Marc METIFEU, Antoine ZARAGOZA, Lison GLEYSSES**Excusés :** Daniel ALVES DA SILVA,**Techniques présents :** Céline AZEMA**Auditeurs libres :** Guillaume LEBRUN**Secrétariat :** Céline AZEMA**Points abordés :****Ouverture de séance : 18h30****Ordre du jour :**

1. Classement de parcelles dans le domaine public
2. Vente d'un terrain
3. Nom de rue
4. Questions diverses

1. Classement de parcelles dans le domaine public

Un certain nombre d'espaces n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique de classement dans le domaine public communal.

La délibération de classement sera transmise au centre des impôts fonciers et cadastre afin que les numéros de parcelles soient supprimés.

Le classement porte sur les espaces suivants :

- Lotissement Les Portes de Nailloux (rue Erik Satie, Rue du Crusol, Rue des Gnessiennes : parcelles ZD0090 de 2 966 m<sup>2</sup>, ZD0112 de 930 m<sup>2</sup>, ZD0141 de 988 m<sup>2</sup>, ZD 154 de 425 m<sup>2</sup>, ZD0160 de 1 377 m<sup>2</sup>, ZD0126 de 639 m<sup>2</sup>, ZD 0131 de 610 m<sup>2</sup>,
- L'Esplanade de la Fraternité : parcelles A1616 de 1 809 m<sup>2</sup>, A1618 de 2 654 m<sup>2</sup>, A1620 de 883 m<sup>2</sup>, C1381 de 539 m<sup>2</sup>.
- Allée Salvador Allende : parcelles C1908 de 1 141 m<sup>2</sup>, C1930 de 1 642 m<sup>2</sup>, C1129 de 1 161 m<sup>2</sup>, C1940 de 57 m<sup>2</sup>,
- Chemin du Champs des Pauvres : parcelle C1906 de 2302 m<sup>2</sup>,
- Rue des Agriculteurs : parcelle C1869 de 31 m<sup>2</sup>,
- Rue des Alquiers : parcelle C0262 de 263 m<sup>2</sup>,
- Rue de la Fountasso : parcelle A1669 de 191 m<sup>2</sup>,
- Avenue Robert Estrade : parcelles D0589 de 316 m<sup>2</sup>, D0587 de 497 m<sup>2</sup>.

2. Vente d'un terrain

Il s'agit d'une régularisation d'une vente acceptée en 2019. La division a été réalisée et prise en charge par l'acquéreur.

Il a également accepté de prendre en charge le notaire.

Le prix de vente est de 862,50 € pour une surface de 44 m<sup>2</sup>.

3. Nom de rue

L'impasse située sur le chemin de Bellecoste, qui a été précédemment classée dans le domaine public doit être nommée. Il est proposé de la nommer « Impasse de Bellecoste ».

Le nom reste générique pour une impasse. Le nom d'une personne est plus adapté pour une rue ou une place.

Il est proposé d'établir une liste de propositions de noms pour les futures rues. Les dernières rues ont été nommées avec des noms d'écrivaines.

Pour l'instant la liste est composée des noms suivants (issus des contributions pour le nom du parc) :

- Marie-Louise Dissard : résistante toulousaine
- Pauline Léon : personnalité de la Révolution Française
- Manon Roland : personnalité de la Révolution Française
- Claire Lacombe : personnalité de la Révolution Française
- Gisèle Halimi : avocate signataire du manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté et réclament le libre accès aux moyens contraceptifs et l'avortement libre

- "Yvette et Maurice Roulleau (justes parmi les justes) : instituteurs à Nailloux, qui dans les années 1940 avaient accueilli Fanny, une jeune bruxelloise de 12 ans dont la famille avait fui la brutale offensive allemande en Belgique. Pour leur courage ils seront reconnus « Justes » parmi les Nations en 1996"
- Jeanne-Marie Desclaux : religieuse catholique française, cofondatrice et première supérieure de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame de la Compassion - née à Nailloux

Des noms peuvent être proposés pour étoffer cette liste.

#### 4. Questions diverses :

##### ❖ **Boucle des deux bastides royales**

L'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est un préalable à une labellisation auprès des Fédérations Nationales référentes telles que la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ou d'Équitation ou de Cyclisme. Gage de qualité, notamment au niveau de l'emprise foncière de l'itinéraire mais aussi de sécurité des randonneurs, c'est un préalable à la demande de subvention relative à l'aménagement, la gestion et la signalétique d'un itinéraire, auprès du Conseil départemental.

##### ❖ **Ventes d'espaces non utilisés en tant que voie publique**

Ces espaces pourront être vendus au cas par cas, après demande du propriétaire voisin.

Il est proposé de définir un prix de 20 € / m<sup>2</sup> sur ce type d'espace de petite superficie, frais de géomètre et de notaire à sa charge.

La proposition est valable pour un triangle d'une quinzaine de m<sup>2</sup>, rue Robert Estrade, sur le chemin d'accès de la parcelle D 476.

Pour l'espace situé en limite des parcelles A 1564 et A 1558, il sera demandé au demandeur de présenter un projet plus affiné, en évitant d'imperméabiliser (ne pas bétonner et plutôt mettre du concassé avec stabilisateur de gravier par exemple), en gardant si possible l'arbre.

##### ❖ **Projet de lotissement Couloumé**

Un projet est présenté. L'aménagement correspond à l'OAP.

Il serait intéressant de prévoir des places pour les voitures électriques sous les premières places du parking. La puissance du réseau électrique devra être vérifiée.

##### ❖ **Assainissement**

Il est convenu que le secteur du Buisson ne peut pas raisonnablement être connecté au réseau d'assainissement collectif du fait de sa distance par rapport au réseau existant.

##### ❖ **Fibre**

Haute-Garonne Numérique a informé par courrier la mairie que suite au dépôt de bilan de SCOPELEC et la reprise de CIRCET, l'ensemble des raccordements fibre est espéré pour la fin de l'année 2023.

##### ❖ **Formation urbanisme**

Il est proposé que la formation d'urbanisme élus présentée en avril soit plutôt calée en septembre.

##### ❖ **Réunion publique**

Une réunion publique ayant pour objet la tranche 1 de la rue de la République : stationnement est organisée le 14 juin 2023 à 18h30 à la Halle.

Prochaines dates de la commission urbanisme :

**Jeudi 15/06/2023 à 18h30**

Séance achevée à 20h00.